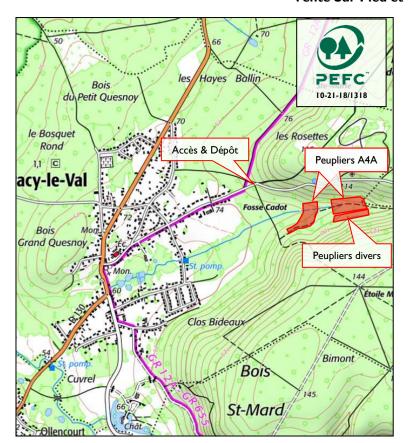
Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF Val et Mont
Certification PEFC: 10-21-18/1318
Département Oise (60)

Localisation
Commune
Lieu-dit
Coordonnés GPS
(Degrés Décimaux)
Point de Rencontre
Sécurité conseillé

Oise (60) Noyon Sud Tracy-le-Val Bois Saint-Mard Longitude : 3,020180° Latitude : 49,492825° Mairie de Tracy le Val

Essence principale Peupliers A4A et divers

Volume présumé 330 m3

Nombre d'arbres 372

Volume moyen 0.9 m3

Nature coupe Coupe totale
Parcelles PSG 8 partie
Surface 3 hectares environ
Chaming (pointure)

Limites Chemins/peinture
Marquage Points de peinture au corps

Réserves Les arbres marqués d'un « R » à la

peinture

Visite Se reporter au plan ci-contre

Estimation par Sas CEGEB

Suivi de coupe Boris Leduc (06 86 23 09 38)

Expert Forestier Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)

48 rue du Contro 60 350 Bornouil S/ Ai

68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-S/-Aisne Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60 Mel : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB Conditions particulières de la VG du 25 juin 2025

		Diamètre mesuré à 1,3 m													Total		
Lot	Essence	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Peuplier A4A	58	127	103	46	9	I								344	290	0.8
	Peuplier divers		4	3	П	9	ı								28	40	1.4
Observations :															372	330	0.9

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation du 15 octobre au 28 février.

Exploitation: tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : Sur place de dépôt aménagée.

Délai d'exploitation : 15 octobre 2026

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage.

Assujettissement à la TVA : oui Paiement : 40 % au comptant

60 % par Billet à Ordre avalisé au 15.12.2025

Caution: 5 000 € sauf si caution permanente

CVO: payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur La caution

